

JEAN-FRANÇOIS BAYART
BÉATRICE HIBOU
BORIS SAMUEL

L'AFRIQUE « CENT ANS APRÈS LES INDÉPENDANCES » : VERS QUEL GOUVERNEMENT POLITIQUE ?

La prise en considération des principales statistiques démographiques, économiques et financières disponibles confirme que l'Afrique n'est décidément pas le continent de l'« immobilité » ou de la « tradition », n'en déplaise à Hegel (et à Nicolas Sarkozy). Elle est en pleine transformation sociale. Bien que la projection de ces données sous forme de prévision soit toujours sujette à caution, elle permet de s'interroger sur les formes d'organisation possibles de la région dans le domaine politique, à un horizon d'une cinquantaine d'années. Quel pourrait être le mode de gouvernement de l'Afrique, grande fabrique sociale, cent ans après ses indépendances ? La question mérite d'être posée à titre d'exercice d'imagination scientifique, alors que l'on fête, de façon plus ou moins morose, leur cinquantenaire. Encore faut-il bien formuler le problème. Du point de vue de la sociologie historique du politique, il convient précisément de partir de l'historicité des sociétés africaines. Or celle-ci procède de l'imbrication de « durées » différentes, au sens braudélien du terme, et comme l'avait très tôt dit Georges Balandier : la longue durée, pluriséculaire, des sociétés africaines ; la moyenne durée de leur mise en dépendance coloniale ou paracoloniaire ; la courte durée de la période de recouvrement de leur souveraineté. Aucune de ces « durées » n'est surdéterminante. C'est bel et bien l'enchevêtrement et la concaténation de celles-ci qui sont constitutifs de l'historicité contemporaine du continent. En outre, cette dernière est plurielle et ne peut se saisir qu'à travers un « jeu d'échelles », selon l'expression de Jacques Revel, jeu d'échelles allant du local, du terroir historique au provincial, au national, au sous-régional et à l'insertion dans le système international.

Dans ce cadre, le changement sociopolitique découle de la « construction » de l'État, par le biais de ses politiques publiques et de ses idéologies, et de sa « formation », par l'intermédiaire des pratiques de l'ensemble des acteurs sociaux, selon la distinction que Bruce Berman et John Lonsdale ont introduite à propos du Kenya, et selon l'approche du « politique par le bas » que des politistes francophones ont développée, notamment dans les pages de *Politique*

africaine, dans les années 1980¹. Il ne peut être appréhendé que de façon pluridisciplinaire, à l'interface, notamment, de la science politique, de l'histoire, de l'anthropologie, de la sociologie, de l'économie politique. Enfin, il ne participe pas d'une logique téléologique de causalité, mais de « relations génétiques concrètes qui revêtent inévitablement un caractère individuel propre² ».

Dans cette perspective méthodologique, la question est ainsi moins celle de l'identification positive du futur politique africain, dans la mesure où ce dernier relève largement de la contingence et de l'indétermination, que celle de la délimitation des parts respectives du possible et de l'impossible. Il s'agit de définir des problématiques susceptibles de comprendre les changements sociopolitiques de fond qui sont en cours et qui modèleront le continent à l'horizon de 2060³.

LE CHAMP DE L'IMPRÉVISIBILITÉ

Nul ne peut se leurrer sur le champ d'imprévisibilité que comporte un tel exercice de prospective : non seulement le champ de ce qui n'est pas prévisible, mais même celui de ce qui n'est pas visible, c'est-à-dire envisageable. En 1970, les chocs et contre-chocs pétroliers, l'essoufflement du keynésianisme, le triomphe du néolibéralisme, le rapprochement américano-chinois, la fin de la Guerre froide, l'effondrement de l'URSS et de son empire, l'apparition d'Internet échappaient à l'imagination de la quasi-totalité des experts, et nul n'envisageait sérieusement, à propos de l'Afrique, l'affaiblissement du modèle de développement autoritaire de la séquence coloniale et nationaliste, l'explosion de la dette, l'extension de la guerre en Afrique de l'Ouest, la fin des régimes de parti unique, la propagation de la pandémie d'une maladie encore inconnue. Nous sommes aujourd'hui confrontés à la même opacité de

1. B. Berman, J. Lonsdale, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, Londres/Nairobi/Athens, James Currey/Heinemann Kenya/Ohio University Press, 1992; J.-F. Bayart, A. Mbembe et C. Toulabor, *Le Politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992 (2008 pour la nouvelle édition augmentée).

2. M. Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964 (réédition dans la collection de poche Agora, 1985), p. 44.

3. Cette réflexion a été conduite dans le cadre du Fonds d'analyse des sociétés politiques (Fasopo), sur la base de nos expériences (et de nos lectures) respectives de chercheur. Elle doit tant à de si nombreux interlocuteurs et auteurs, et elle demeure néanmoins si hasardeuse que nous avons pris le parti de limiter au maximum les références aux matériaux sur lesquels nous nous appuyons. Mais les lecteurs familiers de nos travaux antérieurs retrouveront sans peine la production scientifique que nous mobilisons dans les domaines de la science politique, de l'économie politique, de la statistique, de l'anthropologie, de la sociologie, de l'histoire et de la démographie pour bâtir notre raisonnement.

l'avenir, y compris dans les domaines que parviennent à cerner des appareils et des méthodes statistiques aussi rigoureux que contestables.

Ces remarques ne sont pas pures précautions de forme. Même si l'on s'en tient à des secteurs ou à des projets précis, une incertitude similaire prévaut. Par exemple, en matière d'énergie, les experts pétroliers ne s'accordent pas vraiment sur la périodisation du *peak oil* bien qu'ils partagent généralement les mêmes évaluations sur l'avenir de la production (vingt ans en Algérie et en Angola, quarante en Libye, au Nigeria et au Soudan), ne serait-ce que parce que le potentiel de la Sierra Leone, du Ghana et de la Côte d'Ivoire n'est pas précisément connu, ou est délibérément caché. Et si chacun convient de l'énorme potentiel hydroélectrique de l'Afrique subsaharienne, en particulier de l'Éthiopie et de la République démocratique du Congo, son actualisation est sujette à caution. Le financement et l'exploitation des barrages sur le Nil sont soumis aux aléas de la coopération avec le Soudan et l'Égypte et de l'accord des institutions multilatérales qui dépend de cette concertation régionale. De même, le site d'Inga, en RDC, pourrait en théorie couvrir les besoins de 55 % de la population actuelle africaine à un coût exceptionnellement bas. Il n'en reste pas moins que la simple exploitation des installations existantes, calamiteuse, est très en deçà de leurs capacités réelles. Leur extension, leur montée en puissance sont tributaires d'une mue politique et sociale de la RDC que nul politiste ne se hasarderait à pronostiquer. De surcroît, Kinshasa et Luanda entretiennent une tension frontalière à l'embouchure du fleuve Congo qui peut dégénérer et compromettre leur sécurité.

Plus généralement, la fragilité du projet portuaire et industriel de Tanger-Méd, *success story* continentale s'il en est, amène à relativiser la portée de la forte augmentation de l'investissement étranger en Afrique dont on se félicite. La volatilité de celui-ci reste sa caractéristique majeure, au fil d'opérations ponctuelles, de processus (eux-mêmes réversibles) de privatisation, de la conjoncture internationale, des modes géographiques d'implantation. Ces variations erratiques rendent difficile l'identification de tendances, et plus encore une quelconque prévision en termes d'effets de ces investissements sur les sociétés dans lesquelles ils s'implantent.

L'imprévisibilité est encore plus évidente dès lors que l'on considère la sphère politique. Aucune relation causale de surdétermination, par exemple, des facteurs de production, des rapports de production, ou des rapports sociaux de production ne peut être sérieusement retenue. Plus encore que les autres domaines, cette sphère du politique est celle de la contingence car elle implique directement les dimensions des luttes sociales et de l'économie morale ou imaginaire de la cité. Elle met en jeu des représentations qui participent de l'ordre des valeurs, de la souveraineté, de la légitimité, et donc

d'effets de conscience, sinon d'inconscient, relevant de la philosophie ou de la religion. Aurions-nous une vision précise de ce que sera l'Afrique en 2060 du point de vue économique, démographique ou environnemental que nous ne serions pas beaucoup plus avancés pour déchiffrer son avenir politique, tant celui-ci est sujet aux aléas de l'action humaine.

LE PÉRIMÈTRE DU POSSIBLE

En revanche, la sociologie historique du politique est utile pour délimiter un champ de l'in vraisemblable, voire de l'impossible, au regard de la confrontation entre le legs du passé et les grandes tendances du présent ou leur prudente extrapolation. Il convient alors de partir de la construction d'un modèle censé restituer la trajectoire historique de longue durée du groupe (ou des groupes) de sociétés que nous considérons, ce modèle servant en quelque sorte d'étalon à notre raisonnement. Mais semblable démarche ne peut en aucun cas verser dans l'historicisme. Le « legs » du passé doit être conçu en termes wébériens de contingence, et aux antipodes de la téléologie développementaliste⁴.

À l'échelle du continent, nous pouvons isoler les sous-ensembles suivants : 1) un *espace méditerranéo-ottoman* : Égypte, Libye, Tunisie, Algérie ; 2) un *espace ibérico-chérifien* : Maroc, Mauritanie ; 3) un *espace saharien* ; 4) un *espace subsaharien*, comprenant l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et une part de l'Afrique australe (Zimbabwe, Botswana, Angola, Namibie) ; 5) *l'espace de la République sud-africaine* et des petits royaumes qu'elle enserme ; 6) *l'espace de la Corne*, que domine sans l'absorber l'Éthiopie. Les uns et les autres ont été marqués par des expériences historiques spécifiques qui continuent de les circonscrire. Le réformisme autoritaire du sous-ensemble méditerranéo-ottoman, que l'on retrouve notamment, sous des versions différentes, en Égypte, en Tunisie et en Algérie, s'inscrit dans l'enchaînement du réformisme politique et bureaucratique de l'Empire ottoman et du réformisme religieux

4. Voir notamment la recherche du Fasopo sur « Legs colonial et gouvernance contemporaine », 2005-2006, disponible sur <www.fasopo.org>, ainsi que sa présentation in J.-F. Bayart, R. Bertrand, « De quel "legs colonial" parle-t-on ? », *Esprit*, n° 330, 2006, p. 134-160. Pour une perspective méthodologique plus poussée, voir J.-F. Bayart, « Comparer par le bas », *Sociétés politiques comparées* (revue disponible sur <www.fasopo.org>), n° 1, 2008, p. 1-25 ou « Comparing from Below », *ibid.*, p. 1-27, ainsi que « Culture et développement : les luttes sociales font-elles la différence ? », *L'Économie politique*, n° 38, 2008, p. 29-56 et « Comparer en France : petit essai d'autobiographie disciplinaire », *Politix*, vol. 21, n° 83, 2008, p. 201-228. La critique de l'historicisme est certainement l'un des acquis les plus fructueux des *subaltern studies* et des *postcolonial studies* : voir D. Chakrabarty, *Provincializing Europe. Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton, Princeton University Press, 2000.

de l'islam au réformisme du colonisateur, britannique ou français (le cas de la Libye est évidemment différent en raison du caractère tribal de sa société). L'originalité du Maroc, par rapport à cette trajectoire méditerranéo-ottomane, est patente. Les modes de gouvernement de l'empire chérifien – empire transsaharien et atlantique – ont davantage été caractérisés par une domination lâche, partielle et intermittente, passant par des intermédiaires agréés du sultan et fonctionnant par réseaux relativement distendus d'allégeance. De même, on ne peut comprendre la République sud-africaine que par rapport à la contradiction complexe entre les colonies agraires boer et la colonie, pour l'essentiel marchande, du Cap, aux péripéties qu'elle a engendrées tout au long du XIX^e siècle, à l'expérience sociale totale de l'économie minière, au régime de l'apartheid et aux modalités de la sortie de celui-ci : société urbaine et industrielle précoce au regard de l'Afrique subsaharienne, la RSA n'a pas grand-chose à voir avec cette dernière. L'Éthiopie, quant à elle, a connu une centralisation politique, un régime de tenure foncière, une polarisation sociale, une organisation religieuse radicalement autres que ce que l'on peut observer dans les sociétés subsahariennes. Quelle que soit la diversité de ces dernières, sur lesquelles on n'insistera jamais suffisamment, elles semblent caractérisées par une trajectoire de longue durée que résume une double propriété : d'une part, une logique d'extraversion ; de l'autre, une logique de rente de la dépendance, qui se construit politiquement dans le contrôle (ou la tentative de contrôle) du rapport à l'environnement extérieur en l'absence d'une surexploitation de la force de travail et d'un régime juridique de propriété privée, notamment de la terre, susceptibles de permettre une accumulation primitive de capital, une extraction fiscale et une autonomisation de l'État comparables à celles qui prévalaient en Europe ou en Asie⁵.

Le prisme des sous-ensembles historiques ne doit pas occulter les relations, voire les chevauchements, qu'ils ont entretenus entre eux dans la longue durée et qui les ont articulés à d'autres espaces, comme ceux de l'océan Indien, de l'Europe ou de l'océan Atlantique, en particulier par le biais de la circulation monétaire, du commerce de biens et de la traite esclavagiste. En outre, chacun de ces sous-ensembles a subi des chocs importants dans les trente ou quarante dernières années : par exemple, le démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud, l'entrée dans un cycle de convulsions révolutionnaires et militaires en Éthiopie, la fin de la colonisation en Afrique lusophone et en Érythrée, la guerre des Grands Lacs, l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord, le déclasserement international qu'ont provoqué la fin de

5. J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 43, 45 et 46 (nouvelle édition augmentée en 2006 ; Cambridge, Polity Press, 2009 pour la nouvelle édition anglaise augmentée). Sur le concept de trajectoire politique, voir J.-F. Bayart (dir.), *La Greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996.

la Guerre froide, l'effondrement de l'Empire soviétique, l'élargissement de l'Union européenne et la paix entre Israël et la plupart des États arabes. Néanmoins, notre hypothèse de départ, qu'étaient de nombreux travaux de sociologie et d'économie politiques, est que ces changements ont recomposé, plutôt que bouleversé de fond en comble, les sociétés politiques concernées, et n'ont pas véritablement brisé les rapports d'inégalité et de domination qui les structuraient, à quelques exceptions près (dont celles, évidemment très importantes, de l'Éthiopie et de la République sud-africaine). Les césures de l'ajustement structurel et de l'introduction du multipartisme méritent notamment d'être relativisées, aussi bien en Afrique subsaharienne qu'en Afrique du Nord. Outre le fait que certains pays sont demeurés ouvertement autoritaires et fidèles à leur économie politique d'accaparement, sinon de prédation, comme le Zimbabwe, la Guinée équatoriale, la Guinée, la Tunisie et l'Égypte, la généralisation d'élections plus ou moins compétitives et de mesures de libéralisation économique n'a nullement altéré la structure de pouvoir dans des États comme le Kenya, le Gabon, le Cameroun, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal, le Maroc, l'Algérie. Le politiste marocain Mohamed Tozy a pu parler à ce propos de « réformes sans changement⁶ ». Même la guerre n'a pas eu cette capacité de transformation, par exemple en Angola, au Mozambique, en Ouganda, au Burundi, en RDC, au Congo-Brazzaville, au Liberia, en Sierra Leone, au Soudan (le Rwanda représente une exception tragique, dans le contexte du génocide des Tutsi et de l'exode de l'élite hutu à la suite de la défaite militaire du Hutu Power en 1994). Du point de vue de l'analyse politique, l'enjeu majeur de la séquence 2010-2060 a donc trait à la reproduction, ou au contraire au renversement, de la classe dominante qui s'est constituée depuis plusieurs décennies, et parfois depuis la période coloniale, et à la remise en cause, ou non, des mécanismes d'accumulation primitive, du style de gouvernement, de l'économie morale et politique de l'État.

La sociologie comparée de ce dernier peut ainsi mettre en perspective critique l'irénisme volontariste des réformateurs, des bailleurs de fonds ou des investisseurs.

6. M. Tozy, « Représentation/intercession : les enjeux de pouvoir dans les champs politiques désamorçés au Maroc », in M. Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS, 1989, p. 153-168.

**LA JEUNESSE DÉSCOLARISÉE ET SANS EMPLOI,
ACTRICE CENTRALE DE L'AFRIQUE DE DEMAIN**

Quelles que soient les incertitudes des projections démographiques, il apparaît probable que l'Afrique subsaharienne sera encore loin d'avoir achevé sa transition démographique dans les années 2060, au contraire de l'Afrique du Nord et même de l'Afrique australe. Ce pronostic est d'autant plus plausible que la capacité des États à mener des politiques publiques volontaristes en matière de limitation des naissances est sujette à caution et que l'éducation des femmes africaines a été négligée, alors même que ces deux conditions sont nécessaires à toute transition démographique rapide. L'Afrique restera donc un continent jeune, singulièrement au sud du Sahara, où les moins de 15 ans pourraient être près de quatre fois plus nombreux que les plus de 65 ans en 2050. Mais cette jeunesse sera aussi une jeunesse mal ou non formée par l'école, l'ajustement structurel des années 1970-1990 ayant porté des coups fatals à celle-ci, et elle sera peu intégrée au marché de l'emploi, dont les potentialités sont très inférieures aux besoins réels. Même si la transition démographique y est beaucoup plus avancée, la situation ne sera pas complètement différente en Afrique du Nord, au moins au Maroc, où l'effort de scolarisation a toujours été insuffisant et très inégalement réparti, et vraisemblablement en Algérie, du fait de l'échec de la révolution industrielle dans les années 1960-1980. Seule la Tunisie tranche dans ce paysage, encore qu'il ne faille pas sous-estimer la part des « zones d'ombre »⁷ qu'elle recèle : en dépit de l'investissement dans l'éducation et d'une transition démographique déjà largement entamée, les jeunes y représentent plus des trois quarts des sans-emploi et, plus inquiétant encore, les jeunes diplômés sont les plus touchés par le chômage. En Afrique australe aussi, on peut s'interroger sur la capacité du système scolaire et de l'emploi salarié à absorber les nouvelles générations, même si la pression démographique de celles-ci s'avère moins forte qu'en Afrique subsaharienne : la République sud-africaine n'est jamais parvenue à atteindre les taux de croissance économique et l'ouverture de l'accès à l'école et à l'emploi formel qui eussent été nécessaires à la réduction de la pauvreté.

Dans ces conditions, l'affirmation sociale de la jeunesse empruntera les ressources de la « seconde économie » – artisanat, commerce de rue, contrebande, exploitation sauvage des ressources minières –, de l'« aventure », de la délinquance, de la prostitution, de l'émigration. En outre, les jeunes hommes

7. Sur cette notion du régime Ben Ali, voir B. Hibou, *La Force de l'obéissance. L'économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.

et les adolescents resteront des réservoirs de recrutement volontaire ou forcé pour les mouvements armés qui se sont imposés sur la scène politique depuis au moins deux décennies, et une masse de manœuvre disposée à participer à des manifestations, des émeutes, des pillages, de son propre chef ou sous la houlette de politiciens démagogues. L'exacerbation des luttes agraires paraît également inévitable, à la confluence de la pression démographique et de l'accaparement des terres arables par les aînés sociaux, la classe dominante, voire des intérêts étrangers. Le moment venu, le poids de cette jeunesse surnuméraire et mal formée n'aidera pas les pays susceptibles d'en bénéficier à se saisir économiquement du « dividende démographique » que permet en théorie un taux de dépendance de l'ordre de 100 actifs pour 50 dépendants (c'est-à-dire, approximativement, une population âgée de 15 à 64 ans représentant les deux tiers de la population totale).

L'AFRIQUE, CONTINENT DE LA MOBILITÉ

Historiquement, l'Afrique, dans ses différentes composantes, a toujours connu une très forte mobilité humaine qu'occultent les représentations convenues sur l'immutabilité de la prétendue « tradition » d'un continent réputé être resté en dehors de l'Histoire jusqu'à sa conquête⁸. Les colonisateurs, puis leurs successeurs nationalistes, ont bien tenté de « fixer » les populations, ou d'organiser de façon coercitive leurs migrations de travail, mais en vain. Le durcissement des politiques migratoires en Afrique australe, en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord, depuis les années 1980, à l'initiative des autorités politiques nationales ou, plus récemment, sous la pression des pays européens, n'a nullement endigué ces flux dont on ne soulignera jamais suffisamment qu'ils sont pluriséculaires et irréductibles à la prétendue intensification des mobilités transnationales du fait de la globalisation⁹. Celle-ci ne marque pas la « fin des territoires¹⁰ », comme l'affirme un courant de la théorie des relations internationales, mais bel et bien leur commencement, par le biais de l'universalisation de l'État-nation et de la bureaucratisation des frontières. Il est néanmoins indéniable que les évolutions politiques et économiques des dernières décennies ont contribué à accélérer les flux

8. I. Kopytoff (dir.), *The African Frontier: The Reproduction of African Traditional Societies*, Bloomington, Indiana University Press, 1987.

9. T. Dahou, « L'itinérance des Sereer Niominka. De l'international au local ? » in M.-C. Diop (dir.), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Paris/Dakar/Nairobi, Karthala/Crepos/ONU-Habitat, 2008, p. 321-342.

10. B. Badie, *La Fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.

migratoires: le développement des transports aériens, les licenciements ou le tarissement des recrutements dans la fonction publique, la crise économique que l'ajustement structurel n'a pas jugulée et a même pu aggraver dans certaines filières (comme celles du coton, du cacao et du café en Afrique de l'Ouest), l'insécurité grandissante de l'emploi ou de l'activité agricole, les conflits armés ont pressé la circulation des gens en les contraignant souvent à l'informalité ou à la clandestinité.

Au sud du Sahara, l'accentuation de cette tendance, dans les prochaines décennies, est plausible du fait du stock de ruraux encore disponibles pour l'exode en ville, de l'appropriation ou de l'accaparement du foncier par les aînés sociaux, de l'exacerbation des pratiques de sorcellerie dans les campagnes appauvries, de la diffusion des informations ou des modèles culturels « globaux » grâce aux médias modernes. Mais la mobilité des Nord-Africains ne sera pas moindre, même si elle s'explique par un enchevêtrement de raisons plus disparates qui, de ce fait, touchent une part grandissante de la population, bien au-delà des seuls « déshérités » ou des ruraux (lesquels demeurent néanmoins, au Maroc, une composante importante des mouvements démographiques).

Les politiques de plus en plus coercitives de l'Union européenne en matière d'immigration ne dissuaderont pas les candidats au départ puisque l'« aventure » du voyage à l'étranger est devenue soit une nécessité économique ou professionnelle, soit un moyen de s'affirmer socialement et de gagner son statut d'adulte¹¹. En outre, elle étanche une soif de justice et d'équité dont on a quelque peine à penser que l'État y répondra politiquement mieux dans les décennies à venir qu'aujourd'hui. Le problème n'est donc pas de savoir si les Africains migreront moins ou plus, mais dans quelles conditions, coercitives et clandestines ou libérales et légales, ils le feront. Le malthusianisme des consulats européens nourrit un sentiment de colère, voire de xénophobie, à l'encontre des « Blancs » chez leurs usagers qui s'estiment mal traités par le personnel, sont obligés de s'acquitter de droits exorbitants pour engager des procédures administratives hasardeuses sans possibilité d'être remboursés quand celles-ci n'aboutissent pas, et sont parfois confrontés à un véritable racket de la part d'intermédiaires peu scrupuleux disposant de complicités dans les appareils diplomatiques. En outre, la dureté de l'expérience du voyage, que la multiplication des contrôles policiers rend de plus en plus dangereuse, forge vraisemblablement un nouveau type de subjectivité, dans la mesure où elle s'énonce en termes épiques et sous la forme d'une stratégie de ruse, destinée à déjouer les calculs de l'ennemi. Elle donne naissance à une culture

11. T. Fouquet, « Migrations et "glocalisation" dakaroises », in M.-C. Diop (dir.), *Le Sénégal des migrations...*, op. cit., p. 241-276.

de la clandestinité, avec ses savoir-faire, toujours susceptibles d'être utilisés dans l'avenir à d'autres fins.

Or il est possible que la criminalisation de l'aventure migratoire par l'Union européenne constitue une rente de situation telle, pour des réseaux de passage, que ceux-ci s'instaurent à terme en véritables organisations criminelles régionales, sur le modèle de la Mafia sicilienne, de la 'Ndrangheta calabraise, de la Camorra napolitaine ou des « cartels » latino-américains. Surtout si ces entrepreneurs épousent le modèle mexicain et fusionnent les ressources des trafics d'êtres humains et les opportunités du trafic de narcotiques que la prohibition rend lui aussi particulièrement rentable et qui connaît une forte croissance en Afrique de l'Ouest et dans le Sahara. D'ores et déjà, un « milieu », directement associé à la hiérarchie politico-administrative du régime libyen, est en voie de se constituer dans le Sahara, selon une relation qui resterait à préciser avec son homologue tunisien et les organisations criminelles du Mezzogiorno, voire avec les mouvements armés islamistes plus ou moins franchisés par al-Qaïda. Il tire grand profit de la délégation de pouvoir que lui ont consentie le gouvernement italien et Frontex pour juguler l'hydre de l'immigration clandestine en exploitant cyniquement la pulsion migratoire africaine et son interdiction européenne, à l'interface des deux espaces¹². Une interrogation similaire doit maintenant être soulevée à propos du Rif et de Tanger, au Maroc, et bien sûr de pays comme la Mauritanie, la Guinée-Bissau, la Guinée, voire le Sénégal et le Mali, au vu des diverses péripéties qui ont défrayé la chronique de ces dernières années et attesté l'intensification des liens transatlantiques avec les « cartels » latino-américains. En 2060, une oasis comme Kufra sera peut-être au Sahara ce que Corleone a été à la Sicile et à son internationalisation économique.

LA MOBILITÉ, LEVIER DU CHANGEMENT SOCIAL

Dans le même temps, l'expérience migratoire sera un levier notoire de changement social. Au-delà des seules remises financières des migrants, qui induisent d'ailleurs des mutations économiques organisationnelles importantes (usage du téléphone portable, montée en puissance des sociétés de transfert, nouveau maillage du territoire par ces dernières et par les réseaux de téléphonie mobile) et qui représentent désormais des montants comparables ou supérieurs à ceux de l'aide publique au développement, leurs remises sociales auront un effet considérable sur la transformation des sociétés.

12. Voir le film de Andra Segre, Dagmawi Yimer et Ricardo Biademe, *Come un uomo sulla terra*, 2008.

L'émigration en Europe a rapatrié vers le Maghreb des modèles sexuels et familiaux qui ont favorisé la transition démographique, au contraire de ce qui s'est produit en Égypte, où l'expatriation dans le Golfe a rapporté des références conservatrices et natalistes. En Afrique subsaharienne, les échanges entre sociétés de départ et sociétés d'accueil de l'émigration feront pareillement sentir leurs conséquences sur les rapports de parenté, les relations matrimoniales, les figures de notabilité, les liens historiques de sujétion sociale entre aînés et cadets ou hommes et femmes, mais aussi entre captifs et hommes libres. D'une part, l'émigration continuera de fournir des opportunités d'émancipation par rapport à ces assujettissements. De l'autre, elle est susceptible de politiser une question servile qui a été refoulée au moment de la colonisation et de la décolonisation, sous le couvert de la « mission civilisatrice », de l'émancipation des esclaves – plus déclamatoire et conservatoire que réelle – et de l'unité nationale, mais qui est très débattue dans les anciennes métropoles et aux États-Unis. Lorsqu'on sait que de 20 à 50 % de la population y sont d'origine servile, selon les pays et les régions, c'est certainement dans le Sahel que ce retour de flamme risque d'être le plus redoutable¹³. Mais les sociétés de la façade atlantique ou de la côte et de l'hinterland de l'océan Indien y sont tout aussi sujettes : cette dimension a été implicitement présente dans les guerres civiles de Guinée-Bissau, de Sierra Leone, du Liberia, d'Angola, du Mozambique, ou dans les régimes militaires du Togo et du Bénin, et elle peut à tout moment être réactivée, y compris au travers du multipartisme, de la lutte armée ou du prophétisme. De ce point de vue, le cas du Congrès des droits civiques nigérian, qui demande aux « chefs traditionnels africains nigériens de s'excuser pour le rôle que leurs ancêtres ont joué dans la traite des esclaves¹⁴ », mérite d'être suivi attentivement. L'implication croissante des États-Unis au sud du Sahara, sous couvert de guerre contre le terrorisme international ou d'exploitation des ressources pétrolières, est d'ailleurs de nature à sensibiliser les opinions africaines, dans la mesure où de grosses ONG nord-américaines, spécialisées dans la traque de l'esclavagisme, se mettent dans le sillage du Pentagone, du Département d'État et des compagnies minières et pétrolières pour dénoncer la perpétuation de la traite, comme au Soudan ou plus récemment en Mauritanie.

En matière de changement social, les migrations transafricaines ne seront pas en reste. Selon toute vraisemblance, elles continueront dans les cinquante années à venir à remodeler les consciences religieuses, ethniques et nationales,

13. J.-F. Bayart, « Les chemins de traverse de l'hégémonie coloniale en Afrique de l'Ouest francophone : anciens esclaves, anciens combattants, nouveaux musulmans », *Politique africaine*, n° 105, mars 2007, p. 201-240.

14. Voir « Des Africains ont eu leur part dans la traite des Noirs », *La Croix*, 12 novembre 2009.

à l'instar, par exemple, des camps sauvages de « creuseurs » en Afrique de l'Ouest, qui brassent des jeunes gens d'origines très diverses. Elles garniront également les rangs des mouvements armés et des bandes de « coupeurs de route », sur le modèle de la circulation régionale des hommes en armes qu'ont favorisée les conflits du Liberia, de Sierra Leone, de Côte d'Ivoire, de Guinée-Bissau, de Casamance et aujourd'hui de Guinée, avec le concours de la Libye et du Burkina Faso, mais aussi les expulsions de Côte d'Ivoire des ressortissants d'origine étrangère, ou encore sur l'exemple de la mobilité des combattants de part et d'autre du Tchad, du Darfour, de la République centrafricaine et du nord du Cameroun, que contribuent à organiser et à réguler à leur avantage contradictoire les autorités politiques de Ndjamená, Bangui et Khartoum.

Selon toute vraisemblance, la mobilité, qui pourra constituer une opportunité de promotion sociale à l'échelle individuelle, favorisera l'inégalité à l'échelle locale, comme on le constate déjà dans les pays de forte émigration, par exemple au Sénégal et au Mali. Parce que les différentes catégories sociales n'y ont pas un accès égal : dans la vallée du Fleuve, par exemple, les descendants de captifs semblent avoir plus de peine à s'insérer dans les filières d'émigration clandestine que les fils de familles libres, et, comme nous l'avons noté, la politique migratoire de l'Union européenne est fortement discriminatoire, au détriment des candidats au départ disposant d'un faible capital social. Et parce que les remises financières et sociales ne se répartissent pas de manière égalitaire dans les terroirs d'origine, y privilégient certaines familles, certains groupes ou certains villages, sont en grande partie captées par les villes où les migrants effectuent volontiers leurs investissements, voire peuvent amorcer un processus d'accumulation primitive de capital et de concentration agricole.

LA VILLE, MATRICE DE LA MODERNITÉ POLITIQUE

L'Afrique de 2060 sera citadine. Le basculement urbain devrait se produire en 2020 pour l'Afrique occidentale et centrale, et après 2050 pour l'Afrique de l'Est. Il est déjà consommé en Afrique du Nord et en Afrique australe. L'urbanisation restera très déséquilibrée. Elle se structurera à partir de quelques pôles multimillionnaires ou millionnaires sans s'appuyer sur un réseau suffisamment dense de villes intermédiaires ou de bourgs. En outre, elle continuera de souffrir d'un manque dramatique d'infrastructures. Pour autant, on ne peut en conclure à l'émergence de cités sans citadinités, dans la mesure où la créativité formidable des acteurs africains produit des formes inédites et flexibles de solidarité et de survie. Mais la ville africaine, du nord au sud, restera surpeuplée par rapport à ses ressources, insalubre et

dangereuse, même si les pratiques de la sociabilité et de la religiosité islamiques semblent pouvoir tempérer sa violence, comme aujourd'hui au Caire. À l'aune du continent, la croissance spectaculaire de l'urbanisation est sans précédent historique. Néanmoins, les villes n'ont pas cessé d'être approvisionnées ces dernières décennies : leur ravitaillement ne relève pas du miracle économique, mais d'une « tradition de l'invention » qui a permis de combiner des prix et des qualités hétérogènes, de créer des canaux d'acheminement, de susciter l'offre de produits agricoles ou la diffusion de nouvelles cultures¹⁵. La ville africaine, en 2050, sera jeune et pauvre, mais nourrie.

Les expériences sociales majeures de l'Afrique, en 2050, seront donc urbaines. Cela vaudra pour l'économie et la religion, mais aussi pour l'action politique. La ville donnera naissance (ou confortera) des modes d'organisation inédits, comme l'ont été ces dernières décennies les milices, les gangs, les Églises indépendantes ou évangéliques, les mouvements néo-prophétiques ou néo-traditionnels – à l'instar de Mungiki au Kenya – et des formes d'action telles que l'organisation « informelle » de l'espace public sur l'exemple des « parlements » ivoiriens ou des « grins » maliens, les manifestations, les émeutes, les pogroms, les pillages, les barrages d'épuration politico-ethnique, voire les batailles urbaines.

Cela ne signifie en rien que les institutions sociales ou politiques dites traditionnelles s'effaceront. D'une part, la plupart de ces mobilisations neuves se réclament de la tradition, ou plutôt de son « invention¹⁶ ». De l'autre, les royaumes, les chefferies, les confréries islamiques, les sociétés secrètes ont déjà apporté la preuve de leur capacité à investir l'espace urbain et à s'y refonder. Ces institutions sociales sont notamment l'un des points d'articulation des mobilisations politiques entre la ville et la campagne : les mouvements armés et les *area boys* dans le delta du Niger, les « coupeurs de route » dans le nord du Cameroun, au Tchad, en Centrafrique ou au Burkina Faso, les milices et les bandes insurgées en Sierra Leone, les kidnappeurs du Sahel, les pirates de la côte guinéenne ou somalienne ont été étroitement tributaires des élites urbaines bien que leur champ d'action fût la « brousse » ou la mer, tout comme

15. J. I. Guyer (dir.), *Feeding African Cities. Studies in Regional Social History*, Manchester, Manchester University Press, 1987 ; « La tradition de l'invention en Afrique équatoriale », *Politique africaine*, n° 79, octobre 2000, p. 101-139 ; « Africa has Never been "Traditional" : So can we Make a General Case ? A Response to the Articles », *African Studies Review*, vol. 50, n° 2, 2007, p. 183-202. Voir aussi J. Vansina, *Paths in the Rainforests. Toward a History of Political Tradition in Equatorial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 1990, notamment le chapitre IX.

16. E. Hobsbawm, T. Ranger (dir.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

l'ont été les « courtiers en développement » dans les dernières décennies¹⁷. Les luttes agraires ne seront pas elles-mêmes déconnectées de la ville du fait de la circulation des jeunes gens d'un milieu à l'autre, ainsi que l'ont illustré les crises ivoirienne, libérienne et sierra léonaise.

Cet ancrage de la vie politique des villes dans leur hinterland rural ou maritime ira de pair avec leur insertion dans les flux politiques globaux. D'ores et déjà, de nouveaux entrepreneurs issus du monde des ONG sont devenus des joueurs talentueux et importants de la « réforme » ou de l'altermondialisme, et l'urbanisation ouvrira un champ d'action élargi aux mouvements religieux chrétiens ou islamiques, qui se définiront en partie par rapport à l'évolution générale du marché global de la foi, comme on le constate déjà avec le pentecôtisme ou le « wahhabisme » sahélien. En Afrique subsaharienne et dans la Corne, les mouvements armés ne seront pas en reste de ce point de vue. D'une part, ils continueront à offrir aux jeunes ruraux un moyen d'accéder à la ville et de profiter de ses ressources, à représenter en quelque sorte une forme musclée d'exode rural, à l'image de ce qui s'est produit depuis une vingtaine d'années en Somalie, au Liberia, en Sierra Leone, au Tchad. De l'autre, ils resteront des vecteurs de l'internationalisation des économies subsahariennes en organisant une part notable de leurs exportations et de leurs importations, ou encore l'exploitation de leurs ressources minières et halieutiques, conformément à ce qui se passe depuis quinze ou vingt ans en République démocratique du Congo, en Angola, au Liberia, en Sierra Leone, au Tchad, en Somalie, et ils véhiculeront des styles de vie et de consommation que leurs combattants diffuseront dans l'ensemble de la jeunesse.

L'EXTRAVERSION, VECTEUR DE LA CLASSE DOMINANTE... ET DE SA CONTESTATION

Si l'on accepte l'hypothèse que le moment colonial et le moment nationaliste, au XX^e siècle, ont enclenché un processus de constitution de classes dominantes nationales et que le moment néolibéral a conforté celui-ci, et si l'on retient un scénario « optimiste » de décennies de « rattrapage » de l'Afrique par rapport au reste du monde d'ici 2060, on verra se renforcer l'emprise de ces classes

17. T. Bierschenk, J.-P. Chauveau et J.-P. Olivier de Sardan, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris/Mayence, Karthala/Apad, 2000 ; M. Watts, « Boundary Questions: Some Reflections on the Oil Insurgency in the Niger Delta », communication à la conférence « Rebel Governance », New Haven, Yale University, 2-4 octobre 2009 ; J. Roitman, *Fiscal Disobedience: An Anthropology of Economic Regulation in Central Africa*, Princeton, Princeton University Press, 2004 ; M. Debos, *Des combattants entre deux guerres. Sociologie politique du métier des armes au Tchad*, thèse de doctorat en science politique, Paris, Sciences Po, 2009.

dominantes au prix de l'aggravation de l'inégalité, voire de l'éviction de la scène politique de fractions entières de la population et de leur transformation irréversible en subalternes, par la fermeture de voies ou de pratiques de mobilité sociale qui caractérisaient l'ordre ancien, singulièrement en Afrique subsaharienne. La « mise à niveau » des économies africaines au regard des critères de la « bonne gouvernance » internationale, si elle laisse à désirer dans son effectivité, semble au moins avoir cette conséquence tangible. Concrètement, elle se traduit par les phénomènes pervers suivants :

1) Certains investissements étrangers, qu'ils soient directs ou qu'ils prennent la forme de concessions ou de prises de participation, et les grands projets financés par les institutions multilatérales, dans les domaines de l'agro-industrie, des mines ou de l'industrie, tendent à provoquer des expulsions et des déplacements de population, souvent sans dédommagement, à générer des comportements de prédation de la part des élites politiques et administratives et des prélèvements improductifs sous forme de commissions, à favoriser l'accumulation de capital par une minorité de possédants. Les infrastructures de grande envergure, mises en œuvre dans la logique de la compétitivité et de l'approfondissement de l'insertion économique internationale, tendent également à renforcer les effets de polarisation et de concentration spatiale, mais aussi les inégalités. Ainsi, la construction de la ligne TGV Casablanca-Tanger Méd se justifie pleinement au regard de l'intégration économique du Maroc. Cependant, ce choix extrêmement coûteux s'est effectué au détriment d'autres infrastructures dans le domaine du transport, mais aussi et surtout dans ceux de l'éducation et de la santé, bénéficiant aux segments défavorisés de la population.

2) La libéralisation et l'ouverture à l'international, en suivant la logique des avantages comparatifs, ont renforcé l'extraversion dans sa configuration historique, à savoir la spécialisation dans la production de pétrole et de matières premières. Peu industrialisantes, n'ayant qu'un faible impact sur le tissu économique national, ces activités représentent avant tout des sources de rentes tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Les compagnies nationales, les ministères, les fonds nationaux qui les supervisent et en drainent les revenus sont autant de fiefs qui gèrent l'économie de la distribution de licences et de contrats. L'élite restreinte qui les accapare ne s'ouvre ni socialement, ni politiquement en dépit des conflits et des tensions en son sein. Mais il en va de même pour les nouveaux investissements nés d'un processus de rattrapage lui aussi lié à la libéralisation. Ainsi du *boom* actuel des télécommunications. Qu'ils soient le fait de grands opérateurs européens (Orange, Vodafone) ou d'opérateurs de pays émergents (Zain/CETEL du Koweït et des Pays-Bas, Sudatel du Qatar), y compris d'Afrique du Sud ou du Maroc (respectivement

MTN ou Méditel), les investissements dans cette filière sont préemptés dans leur management, leur réglementation ou leur capital par les élites nationales, à travers le jeu des alliances (souvent obligatoires) entre opérateurs globaux et compagnies nationales, des joint-ventures, des agences de régulation et autres conseils de la concurrence. Les télécommunications s'avèrent de la sorte être un haut lieu de redéploiement de la classe dominante. Le rattrapage entamé depuis quelques années ne pourra qu'exacerber la concurrence sur des occasions somme toute limitées d'accumulation et aggraver le caractère rentier et inégalitaire de la répartition des fruits du développement et de l'exercice du pouvoir. Il constituera une opportunité aussi bien pour les hommes d'affaires et les entrepreneurs du privé que pour l'élite dominante du secteur public et la classe politique, grâce à l'intensification de l'activité des services fiscaux, des cellules macro-économiques des ministères, de conseils en tout genre et d'une diplomatie technique. Il systématisera les pratiques de chevauchement entre positions de pouvoir et positions d'accumulation. Comme le suggèrent les cas récents de l'Angola ou du Nigeria, ces rentes, en l'occurrence pétrolières, ne sont pas forcément emprisonnées dans une économie de la captation et de l'improductivité; elles peuvent être reconverties, notamment par alliance avec des acteurs internationaux, en une logique capitaliste de reproduction élargie, à l'échelle globale¹⁸. De tels processus d'« émergence », qui devraient s'affirmer dans les prochaines années, ouvrent peut-être la voie à une diversification des acteurs et à un élargissement des modalités d'investissement de la rente. Pour autant, ils ne semblent pas remettre en cause les grandes lignes de l'inégalité et de l'exercice de la domination, principalement parce que ces « nouveaux » acteurs sont directement issus du système de chevauchement des positions de pouvoir et des positions d'accumulation caractéristiques de l'État en Afrique, aussi bien subsaharienne que septentrionale.

3) La libéralisation économique s'est également concrétisée par une modification des modalités de l'accès aux biens importés. Contrairement à ce que pensaient les bailleurs de fonds au début des années 1980, lorsqu'ils ont incité les pays africains à démanteler leurs barrières douanières, l'Afrique n'a jamais été protectionniste et n'a jamais vécu en autarcie¹⁹. La libéralisation n'a donc pas ouvert le continent aux importations et plus généralement aux échanges. Elle en a simplement multiplié les modalités d'acheminement et de distribution. L'importation est avant tout un fait social et politique. Les réseaux

18. O. Vallée, « Du Palais aux banques: la reproduction élargie du capital indigène en Angola », *Politique africaine*, n° 110, juin 2008, p. 21-46.

19. B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala, 1996.

commerciaux, dans leur multiplicité, sont des organisations incontournables de la formation des politiques économiques mais plus encore des États, en ce qu'ils constituent des rouages essentiels de l'accès aux ressources de l'extraversion. Les importations offrent aux dirigeants africains des possibilités d'accroissement de leur prestige et de ses obligations. Elles confirment et génèrent la dépendance des acteurs et des réseaux sociaux vis-à-vis du pouvoir étatique tout en permettant aux élites, simultanément, d'approfondir leur contrôle sur la population. En donnant plus de force et de légitimité à l'« informel » et en contribuant à brouiller davantage la frontière entre le licite et l'illicite, la libéralisation aura pour conséquence de renforcer les modalités les plus secrètes de la domination politique, notamment par un processus de dédoublement du pouvoir qui est l'un des ressorts de la possible criminalisation de l'État²⁰.

4) Le passage à la propriété privée, au détriment des droits d'usage ou des différentes formes de propriété collective, s'effectue mécaniquement à l'avantage des élites, mieux placées pour maîtriser les arcanes du cadastre, de l'enregistrement et de la Justice que les subalternes, même si ceux-ci ne manquent pas de ressources pour faire valoir leurs revendications agraires compte tenu de la complexité et de la sédimentation historique du cadre foncier légal ou « coutumier »²¹. C'est dans ce contexte que le mouvement d'achat ou de mise en concession de grandes exploitations foncières (supérieures à 100 000 ha, comme au Mali, à Madagascar, en Éthiopie, au Soudan ou au Ghana), s'il reste pour l'instant limité par rapport à la superficie totale des terres arables, représente un potentiel élevé de conflits politiques et sociaux. En règle générale, ceux-ci se résoudreont à l'avantage des élites au pouvoir en raison du cadre dans lequel ils se dérouleront. Le caractériseront des tensions sur la disponibilité des bonnes terres, une concurrence entre propriétaires et exploitants sur la revendication de l'usage de celles-ci, une intensification de la rhétorique de l'autochtonie, voire de la xénophobie, et l'absence de mécanismes clairs de compensation. Les arrangements complexes qui commencent à se mettre en place ne feront que renforcer les pratiques de domination politique et d'inégalité dans l'accumulation des richesses, tant ils reposent sur des flous juridiques et font fi des divergences, voire des incompatibilités, entre droits d'accès à la terre, conventions d'investissement et d'emploi, respect des législations spécifiques et notamment des droits des paysans.

20. J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *The Criminalisation of the State in Africa*, Oxford, James Currey, 1998.

21. C. Lund, *Local Politics and the Dynamics of Property in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

5) La globalisation financière facilite l'exportation des capitaux africains qui cherchent à se réfugier dans les places les plus sûres et les plus rémunératrices de la planète. Étant donnés les structures économiques en place, la répartition mondiale des opportunités financières et le retard relatif de l'Afrique en la matière, toutes les prévisions disponibles, que proposent la Banque mondiale, la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) ou la recherche universitaire, convergent pour annoncer une accélération de ce processus et un approfondissement du rôle de créancier net du continent sur le reste du monde. La contrepartie en sera la reproduction du discours stérile de dénonciation de la « corruption » dans les institutions multilatérales, la presse et les mouvements d'opposition. Cela signifie, d'un point de vue politique, une chance supplémentaire, pour les élites africaines, de sanctuariser leurs ressources et leur ascendant par le contrôle des réseaux internationaux²².

6) La « privatisation des États²³ » – autrement dit le redéploiement de l'intervention étatique par l'usage d'intermédiaires, souvent privés – ne cesse de s'approfondir sous l'effet combiné des recommandations des bailleurs de fonds, des pratiques étatiques propres des pays africains et d'une économie politique internationale favorable aux grands acteurs globaux. L'intermédiation est de plus en plus confiée à des opérateurs étrangers. Son externalisation, par exemple dans le domaine des douanes, dans l'exploitation des ressources naturelles, dans le maintien de la sécurité, est un mode de gestion de la dépendance qui est fonction tout à la fois des spécificités continentales, historiquement construites, et des caractéristiques de la globalisation contemporaine. L'extraversion a depuis des siècles constitué, aussi bien en Afrique subsaharienne qu'en Afrique du Nord, une ressource étatique et une rente, même si son expression diffère d'une partie à l'autre du continent. Aujourd'hui, cette gestion de l'extraversion prend de plus en plus souvent une forme privée, mais elle n'en demeure pas moins à la base des pratiques de domination et d'accumulation. Les intermédiaires étrangers privés sont insérés dans les relations nationales ou locales de pouvoir et impliqués dans les conflits internes aux sociétés africaines, dans la centralisation de l'État, dans le transfert du poids des réformes sur la grande masse de la population, dans la compétition entre les segments de l'élite. Bref, ils participent d'autant plus à l'aggravation de l'inégalité que leur intervention repose également sur le même genre de pratiques de chevauchement qui constituent l'assise de la classe dominante.

22. O. Vallée, *La Police morale de l'anticorruption. Cameroun, Nigeria*, Paris, Karthala, 2010.

23. B. Hibou (dir.), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999 et, sous sa direction, le dossier « L'État en voie de privatisation? », *Politique africaine*, n° 73, mars 1999.

7) L'ingénierie de la « bonne gouvernance » globale est le monopole cognitif et pratique des élites en place et de leur descendance, qui y trouvent des ressources inédites de domination sociale et économique, notamment dans le domaine opaque de la réglementation de ce nouveau savoir-faire et savoir-gouverner, et qui y voient une opportunité de reproduction par le biais de l'enseignement supérieur à l'étranger et de l'expertise. Les politiques et les stratégies éducatives se forment à l'interface de la production des élites globales et des dynamiques intérieures de l'inégalité. L'émigration estudiantine est d'autant plus réservée aux enfants des classes supérieures que les politiques migratoires des pays occidentaux continuent à se durcir et contribuent à polariser les parcours éducatifs entre une élite à même de saisir des aubaines globales et les populations les moins favorisées qui n'y ont pas accès. Les élites sont également les mieux placées pour capter les rentes de l'extraversion propres aux relations avec les bailleurs de fonds, à savoir l'ingénierie de la création institutionnelle, de la mise aux normes et de la réforme administrative, économique et politique. Autant de lieux de formation d'une intelligentsia politico-administrative qui génèrent des possibilités d'emploi, d'accumulation et de reconnaissance ou de distinction sociales, créent des ressources clientélares, alimentent les réseaux d'influence²⁴. À travers l'industrie des études et de l'expertise, au niveau national comme à l'échelle internationale, ces ingénieries concentrent le savoir-faire gouvernemental et le pouvoir au niveau administratif, technique et politique, en permettant la reproduction des classes dominantes.

8) Les « nouveaux joueurs » étrangers qui font irruption en Afrique ou y reviennent, au grand dam des anciennes puissances coloniales – Chine, Inde, Malaisie, Iran, Russie, Brésil – ont en réalité un comportement très classique. Loin de purifier les écuries d'Augias de la coopération et des affaires internationales, ils évident les maigres acquis de la moralisation de ces dernières, sous les auspices de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), en s'affranchissant de tout semblant de conditionnalité au nom de la solidarité anti-impérialiste. Il est à craindre que la présence chinoise n'ait de ce point de vue les mêmes effets délétères en Afrique qu'au Cambodge, comme on peut dès maintenant l'observer au Soudan, au Niger, en Zambie, au Zimbabwe, en Guinée²⁵. Au mieux, ces nouveaux joueurs ne pourront éviter de passer par les réseaux de pouvoir,

24. Voir B. Samuel, « Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et les trajectoires de la planification au Burkina Faso », *Sociétés politiques comparées*, n° 16, juin 2009, p. 1-76.

25. Voir F. Mengin, « Cambodge : la variable chinoise », 2004, disponible sur <www.fasopo.org> et « La présence chinoise au Cambodge : contribution à une économie politique violente, rentière et inégalitaire », *Les Études du CERI*, n° 133, 2007, p. 1-43.

d'influence et d'accumulation historiquement constitués, et de recourir aux mêmes procédés que leurs concurrents et prédécesseurs : utilisation préférentielle des voies d'approvisionnement et de transport, et donc des réseaux qui les contrôlent ; jeu autour des droits de porte et des exemptions ; accès privilégié aux marchés publics ; gestion monopolistique ou oligopolistique des licences et des contrats liés à la rente pétrolière, foncière, forestière, minière ou aux concessions de services publics. Au pire, ils pourront apporter leur appui aux régimes les plus répressifs et les plus irresponsables au regard des critères de l'économie capitaliste institutionnalisée en État de droit. Néanmoins, la capacité de nuisance de ces nouveaux acteurs sera limitée par leurs propres divisions : la « présence chinoise » en Afrique, qui inspire désormais tant de commentaires alarmistes ou fantasmagiques, se décline en réalité sur le terrain en intérêts distincts et parfois divergents, par exemple ceux de la diplomatie de la République populaire de Chine, de ses grandes compagnies, de plus en plus autonomes par rapport au gouvernement de Pékin ou au Parti communiste, des commerçants indépendants qui entretiennent naturellement des relations avec leur ambassade mais qui n'en sont nullement les simples pions²⁶.

Il est vrai que ce scénario « optimiste » du « rattrapage de l'Afrique » n'est pas acquis. Mais si une autre évolution devait prévaloir, moins conforme aux critères de la globalisation néolibérale ou du régime international qui lui succédera, elle sera vraisemblablement aussi propice à la reproduction des classes dominantes, tant l'avance de ces dernières dans la compétition pour la maîtrise de l'inégalité et de l'État semble forte. Les expériences historiques antérieures ont montré, de façon quasi systématique, que les élites qui avaient bénéficié de la libéralisation et de la privatisation étaient celles-là mêmes (parfois par descendance interposée, mais souvent de façon directe) qui avaient prospéré à l'heure de l'interventionnisme étatique, du nationalisme économique et du protectionnisme, deux ou trois décennies auparavant. La guerre ne semble pas plus être en mesure d'inverser la tendance enclenchée, bien qu'elle puisse modifier l'architecture segmentaire des classes dominantes ou assurer la promotion individuelle de personnes de statut servile ou casté. Par ailleurs, rien n'augure, dans l'état actuel de nos connaissances, l'émergence d'un mouvement révolutionnaire en bonne et due forme, capable de renverser la hiérarchie sociale, comme cela s'est produit dans une partie de l'Asie au XX^e siècle ou en Iran en 1979²⁷. Même l'islamisme bourgeois des « Wahhabites »

26. A. Kernén et B. Vulliet, « Les petits commerçants et entrepreneurs chinois au Mali et au Sénégal », *Sociétés politiques comparées*, n° 5, 2008, p. 1-37.

27. Sauf à considérer, avec Ruth Marshall, que la vague pentecôtiste constitue une révolution, dont elle est néanmoins la première à démontrer l'ambivalence et les limites. Voir R. Marshall, *Political Spiritualities. The Pentecostal Revolution in Nigeria*, Chicago, University of Chicago Press, 2009.

du Sahel, ou le radicalisme politique d'al-Qaïda et du talébanisme, sont parfaitement compatibles avec la reproduction de la classe dominante. Les « en haut du haut » n'ont certes pas le monopole de l'extraversion, y compris dans le domaine politique et économique. Comme hier, les subalternes maîtrisent parfaitement ses répertoires culturels et son champ d'action, fût-ce dans les chefferies dites traditionnelles, par le biais de différentes pratiques culturelles par lesquelles ils expriment leurs revendications ou leur dissensus, telles que les mascarades dansées dans les royaumes de l'Ouest du Cameroun ou le recours à la sorcellerie dont les représentations portent désormais la marque de la globalisation²⁸. Ils savent également user des technologies les plus modernes dans leurs modes de résistance, de prédation ou de mobilisation, comme Internet, les radios FM, le téléphone cellulaire ou satellitaire, le GPS. L'attestent les *feymen* camerounais, les opérateurs nigériens des escroqueries financières dites « 419 », les passeurs qui desservent les Canaries, Lampedusa ou les oasis sahariennes, les miliciens du delta du Niger, les pirates de Somalie. Cependant les classes dominantes garderont les moyens de contraindre les cadets sociaux, de les contenir, par la violence et simultanément, au moins dans certaines situations, par la domination légitime et l'hégémonie, car leur avantage dans l'accès aux ressources de l'extraversion paraît désormais irréversible. L'une des inconnues a trait à l'ampleur et à l'effectivité de la cooptation des contre-élites qui investissent de façon croissante l'altermondialisme, notamment à la faveur des Forums sociaux, et dont on peut envisager qu'à terme elles défient les classes dominantes en leur imposant de renégocier les modalités de l'extraversion dépendante de l'Afrique.

L'hypothèse la plus probable est néanmoins que les classes dominantes, et les régimes ou les situations autoritaires qui en sont l'expression politique (ce que les Brésiliens nommaient *o sistema*), profiteront de la globalisation, de ses répertoires idéologiques et de ses ingénieries de « gouvernance » pour persister dans leur être, à l'image de ce que l'on peut observer en Russie, en Chine ou en Iran, dans le contexte, très différent, de « situations thermidoriennes²⁹ ».

L'AFRIQUE, HAUT LIEU DE LA PRODUCTION CULTURELLE

L'Afrique est un haut lieu de création culturelle. Les épisodes les plus sombres de son histoire en ont apporté la preuve: la traite esclavagiste, la

28. N. Argenti, *The Intestines of the State. Youth, Violence, and Related Histories in the Cameroon Grassfields*, Chicago, University of Chicago Press, 2007.

29. J.-F. Bayart, « Le concept de situation thermidorienne: régimes néo-révolutionnaires et libéralisation économique », *Questions de recherche*, n° 24, 2008, p. 1-77.

colonisation ont donné lieu à une efflorescence de pratiques religieuses et rituelles, d'idées morales et politiques, d'œuvres d'art qui ont profondément marqué non seulement le continent, mais une bonne part de l'humanité de part et d'autre de l'océan Atlantique, de l'océan Indien et de la Méditerranée³⁰. Cette capacité d'innovation culturelle ne s'est pas démentie dans les dernières décennies. Ainsi, le Nigeria est désormais devenu le deuxième producteur cinématographique mondial, avec Nollywood et son millier de films produits chaque année. La République sud-africaine, l'Égypte tiennent également leur rang en la matière. La production musicale est elle aussi florissante, notamment en Côte d'Ivoire, au Nigeria, au Congo, en Égypte ou en Éthiopie. Elle s'accompagne, ici ou là, d'une prolifération de festivals, notamment au Maroc. La photographie, la danse, la sculpture, la littérature ne sont pas en reste³¹.

La scène religieuse est elle aussi en pleine transformation. Dans la lignée de l'épanouissement des Églises indépendantes et des prophétismes pendant la colonisation, et plus fondamentalement de la longue durée de l'histoire africaine, les cultes, les sociétés secrètes, les sectes, les mouvements religieux transnationaux prospèrent, selon cette tradition d'extraversion culturelle qui ne s'est jamais démentie au cours des siècles. Cette progression foudroyante du christianisme charismatique ou du néo-christianisme n'épargne pas toujours le Maghreb, en particulier le Maroc. Tout indique que cette tendance se confirmera dans les décennies à venir : la cité africaine restera une « cité culturelle »³², et la modernité sera empreinte de religiosité. L'irréductibilité et la transcendance de l'expérience de la foi n'excluent pas la contribution des

30. J. K. Thornton, *Africa and Africans in the Making of the Atlantic World, 1400-1680*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

31. Ces créations sont bel et bien l'expression de l'historicité propre du continent. Les films nigériens, par exemple, sont produits majoritairement en langues nationales (principalement en hausa et en yoruba). Lorsqu'ils le sont en anglais, il s'agit davantage de pidgin que du *British English*. L'industrie cinématographique nigérienne, par ailleurs, repose pour l'essentiel sur des financements locaux, sans lien avec les grandes *majors* mondiales ; elle est tournée vers le marché national, continental et diasporique. De ce fait, elle ne respecte pas forcément les standards internationaux. Les statistiques internationales ne la prennent donc pas en considération car celles-ci ne comptabilisent que les films produits en 35 mm et exploités en salles de cinéma. Or la très grande majorité des films nigériens sont distribués et présentés dans les « cinémas maisons » ou « cinémas vidéo », sous format vidéo. Pour autant, il ne s'agit pas d'une production au rabais ni de contrefaçon, mais plutôt d'une adaptation inventive aux conditions propres d'existence sur le continent. Elle répond tout à la fois à la nécessité de réduire les coûts, à la demande du public et à une logique de segmentation des marchés et des approches commerciales qui laisse la place à des savoir-faire astucieux dans l'acquisition de matériels, l'accès à des techniques permettant la duplication, l'écoulement des produits à travers des réseaux différenciés. Elle illustre la multiplicité des échelles de valeur et d'évaluation en perpétuelle recomposition, qui autorise l'invention permanente de nouvelles combinaisons et de nouvelles formes de capitalisme.

32. J.-F. Bayart (dir.), *Religion et modernité en Afrique noire. Dieu pour tous et chacun pour soi*, Paris, Karthala, 1993.

mobilisations religieuses à l'épanouissement d'idées et de valeurs de portée politique, notamment en matière de critique du despotisme et de l'accaparement, ou de formulation de la justice sociale et de la liberté. De ce point de vue, la vigueur et la polysémie de l'islam ne doivent pas occulter le potentiel de transformation que représente le boom, encore plus impressionnant, du christianisme ou de ses surges³³. Il est également à prévoir que les mobilisations religieuses, tant musulmanes que chrétiennes ou sectaires, demeureront l'une des articulations du continent aux processus de globalisation, et plus spécifiquement à l'émigration.

Se forgent ainsi de nouvelles figures morales de la réussite sociale et de l'éthos économique³⁴. La dévaluation progressive, sous les coups de butoir de l'ajustement structurel, du modèle que représentait le fonctionnaire a laissé le terrain libre à d'autres types de références, liées à l'informalisation des économies et à la généralisation du fait migratoire : celles de la débrouillardise et de la ruse (le *mhaff* du Maghreb) que célébrait déjà le corpus culturel des contes, celle aussi de l'aventure ou même de l'aventurisme picaresque. Cette évolution de l'éthos ne favorisera pas la construction d'un État de droit ni l'éradication de la « corruption », de la délinquance et de l'escroquerie dont certains Africains ont su devenir des virtuoses. Elle ira de pair avec une monétarisation et une marchandisation croissantes des rapports sociaux, qui sont déjà patentes dans les relations religieuses, matrimoniales, familiales ou sexuelles. Elle se traduira par une exacerbation des pratiques de l'invisible, en particulier des accusations de sorcellerie en Afrique subsaharienne et australe. Mais elle n'interdira pas l'émergence de nouvelles valeurs ou représentations éthiques. Il est également remarquable que l'engouement pour l'éducation se soit maintenu en dépit de la crise économique et de la faillite du système scolaire. Les mobilisations politiques continueront d'avoir pour enjeu l'économie et l'invention morales de la cité, nonobstant le rapport direct qu'elles continueront d'entretenir avec l'accumulation des richesses. À dire vrai, ces deux facettes des conflits politiques seront indissociables.

Par ailleurs, l'invention morale de la cité africaine ne pourra être abstraite de la mémoire historique, fût-elle refoulée, qui a trait à une succession d'événements particulièrement tragiques. Les représentations de la traite esclavagiste habitent l'imaginaire de l'Afrique subsaharienne, mais aussi, de manière plus discrète peut-être, de l'Afrique du Nord. La colonisation et les luttes de libération nationale n'ont pas été avares de massacres. Les guerres civiles des années 1990 – y compris celle d'Algérie – ont été sans doute plus

33. R. Marshall, *Political Spiritualities...*, *op. cit.*

34. Voir le dossier dirigé par Richard Banégas et Jean-Pierre Warnier, « Figures de la réussite et imaginaires politiques », *Politique africaine*, n° 82, juin 2001.

traumatiques encore, qui ont donné lieu à au moins un génocide – celui des Tutsi rwandais –, à des tueries dont le nombre de victimes pourrait se comparer à celui de la première guerre mondiale, notamment en Afrique centrale, au déplacement forcé de millions de personnes, à des campagnes d’amputations et de viols. La gestion politique de ce « passé qui ne passe pas » sera l’un des plus gros problèmes auxquels sera confronté le continent, dans la mesure où les précédents de la Shoah et du génocide des Arméniens démontrent que le temps, loin d’effacer la souffrance des survivants et de leurs descendants, l’exacerbe et lui donne un sens opérationnel. Il suffit de faire une cartographie des conflits meurtriers que le continent a connus depuis trois générations pour prendre la mesure de l’ampleur de la question mémorielle qui obère son avenir. Les classes dominantes ont laissé aux prochaines générations une dette qui n’est pas que financière.

SEPT SCÉNARIOS DE L’AVENIR DE L’ÉTAT EN AFRIQUE

À l’échelle continentale, l’hypothèse générale la plus probable a donc trait à la reproduction sociale et économique de la classe dominante qui a commencé à se former et s’est emparée du contrôle de l’État-nation pendant la période coloniale et à la faveur de l’indépendance, et qui a su se perpétuer à travers la libéralisation économique, voire politique, des années 1980-1990. Son champ d’action demeurera, d’une part, le marché mondial des capitaux, d’un point de vue financier, de l’autre, l’arène nationale de l’État, du point de vue politique et de celui de l’accaparement économique de la rente de la dépendance, des ressources naturelles, du foncier et de l’immobilier. La permanence de ce cadre territorial, généralement hérité de la colonisation à quelques exceptions près, ne devrait être remise en cause ni par l’intégration régionale ni par les flux transnationaux de la globalisation, tant les consciences nationales et les interactions sociopolitiques qui s’ensuivent sont désormais consolidées, et tant l’État demeure la forme d’exploitation de la rente de la dépendance la plus avantageuse pour les groupes dirigeants. Cela n’exclura pas d’éventuelles annexions territoriales à l’initiative d’États prédateurs, l’affaiblissement ou la disparition de quelques États confrontés à un stress écologique particulièrement sévère dans la zone sahéenne, voire la partition du Soudan dont l’unité reste sourdement contestée par les élites ou les populations du Sud. Néanmoins, la règle devrait être le maintien d’une architecture continentale de type westphalien dont les pouvoirs souverains demeureront forts, en dépit des capacités limitées des économies nationales – et nonobstant la logorrhée en vogue sur les « États faibles » ou « faillis ».

Les pôles en seront, selon toute vraisemblance, l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, le Nigeria, la République sud-africaine et l'Éthiopie, voire l'Angola, fort de ses richesses, ou une République démocratique du Congo qui aurait connu sa rédemption politique, hypothèse millénariste par définition aléatoire. Ces puissances régionales seront flanquées d'États intermédiaires, tels que la Côte d'Ivoire, le Cameroun, l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie ou le Mozambique, voire le Sénégal, et surtout d'une myriade de micro-États susceptibles de jouer les trublions militaires, commerciaux ou prédateurs, à l'instar, aujourd'hui, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, du Togo, du Bénin, de la Guinée équatoriale, du Burkina Faso, du Tchad, du Rwanda, de la Somalie. Ces États, ainsi que les zones grises des régions plus ou moins désertiques et des marches inter-frontalières, seront des points notables de l'intégration de l'Afrique dans le système international grâce à leur spécialisation contrebandière, criminelle ou militaire, sur le modèle de ce qu'on observe aujourd'hui sur la côte sénégalienne et guinéenne et dans le Sahara. Les conflits armés, les rébellions rurales, les luttes agraires influenceront sur les axes de transport qui relient les ports du continent à leur hinterland, comme l'a illustré depuis une dizaine d'années le déclin du port d'Abidjan au profit de ses concurrents régionaux.

Les dynamiques régionales devraient demeurer importantes sur le continent, notamment dans sa partie subsaharienne, même si elles ne prennent pas la forme d'intégrations régionales proprement dites et si, surtout, elles ne conduisent pas à une unification politique ou économique. Les différenciations nationales resteront fortes, du fait de l'intensité des histoires politiques de chacun des pays depuis plus d'un siècle, de leurs disparités économiques, de leurs divergences de stratégie, et de leur mise en concurrence que provoquent leur propre extraversion mais aussi les politiques des institutions multilatérales ou des bailleurs bilatéraux.

La domination politique de la classe dominante nationale s'effectuera tantôt par le truchement d'un système de partis asymétrique qui confortera la prééminence d'une formation historique, telle que l'ANC (African National Congress) en République sud-africaine, le Frelimo (Front de libération du Mozambique) au Mozambique, le MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola) en Angola, la Tanu (Tanganyika African National Union) en Tanzanie, le Parti démocratique du peuple (et ses prédécesseurs) au Nigeria, un peu sur le modèle de la longue hégémonie du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel) au Mexique, du péronisme en Argentine, du Parti du Congrès en Inde ou du Parti républicain du peuple en Turquie, tantôt par l'intermédiaire de la guerre qui assurera la régulation de l'accumulation et de la répartition ou de la rotation du pouvoir, comme aujourd'hui au Tchad ou en Centrafrique.

Quelles que soient ses expressions institutionnelles ou politiques, la tendance sera bien au maintien des « situations autoritaires » qui sont nées de la « situation coloniale » au moment des indépendances³⁵. De nos jours, l'institutionnalisation de présidences à vie ou indéfiniment reconductibles (comme en Tunisie, au Cameroun, au Zimbabwe), les successions présidentielles familiales (comme en RDC, au Togo, au Gabon) ou les préparatifs politiques en vue de transitions de ce type (comme en Libye, au Burkina Faso, au Sénégal), la constitution de gouvernements de coalition ou d'union nationale en guise de substituts à l'alternance (comme au Kenya, au Zimbabwe, en Côte d'Ivoire) sont les symptômes ou les prodromes de cette évolution.

Au niveau local, diverses formes d'intermédiation élitaire ou néo-traditionnelle actualiseront le « despotisme décentralisé »³⁶ de l'administration indirecte que conforteront les problématiques politiques de l'autochtonie, non seulement régionale mais aussi nationale, conformément à ce qui s'est produit en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Cameroun, au Zaïre/RDC ou au Kenya depuis les années 1990, dans le contexte du rétablissement ou de l'instauration du multipartisme. Y pourvoira l'instrumentalisation par les autorités politiques en place des diverses ingénieries internationales de la décentralisation, de la défense des droits des minorités ou de la préservation de la biodiversité³⁷.

La résultante socio-économique de la consolidation de la classe dominante à l'échelle nationale et de ses relais locaux sera une accentuation de la polarisation des patrimoines, des revenus et des droits, c'est-à-dire de la pauvreté, compte tenu de l'insuffisance de la croissance économique au regard de la croissance démographique. En l'absence de tout mouvement révolutionnaire idéologiquement, politiquement et militairement structuré, la résistance à l'émergence de la classe dominante continuera de prendre une forme fragmentée, violente (délinquance urbaine, rébellions, mouvements armés éventuellement millénaristes, piraterie, prise d'otages et peut-être terrorisme) et/ou religieuse (sectes ou prophétismes néo-chrétiens ou néo-traditionnels, maddhismes musulmans, islam réformé, politique ou fondamentaliste). Son enjeu foncier s'aiguïsera, que persisteront à circonscrire le rapport à l'invisible au sud du Sahara (notamment le rôle des maîtres de la terre) et l'historicité propre des terroirs, en particulier pour ce qui sera des contentieux juridiques et politiques

35. Sur ces deux concepts, voir respectivement G. Hermet, « Dictature bourgeoise et modernisation conservatrice. Problèmes méthodologiques de l'analyse des situations autoritaires », *Revue française de science politique*, vol. 25, n° 6, 1975, p. 1039 et G. Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, p. 44-79.

36. M. Mamdani, *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Londres, James Currey, 1996.

37. P. Geschiere, *The Perils of Belonging. Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa & Europe*, Chicago, University of Chicago Press, 2009.

locaux. La répression de la dissidence se durcira, ainsi que le suggère d'ores et déjà la banalisation des assassinats politiques ou des exécutions extrajudiciaires, par exemple au Kenya, au Rwanda, au Zimbabwe, au Cameroun, au Nigeria, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire. Néanmoins, les subalternes seront en mesure de rendre ingouvernable et inexploitable une part du continent, à l'image de ce qui se produit actuellement dans le delta du Niger ou en Somalie. Les bailleurs de fonds resteront impuissants face au processus d'accaparement du pouvoir et des richesses, comme l'indiquent d'ores et déjà l'échec de la Banque mondiale à « sécuriser » au bénéfice du développement les revenus pétroliers au Tchad ou la pusillanimité des chancelleries occidentales face aux successions dynastiques dans des pays comme le Togo et le Gabon. D'autres d'entre eux assumeront sans états d'âme le cours politique des « situations autoritaires », à l'instar de la Chine, de la Russie, d'Israël, de l'Iran, sans qu'ils puissent évincer de la scène africaine les acteurs occidentaux habituels du fait de leur hétérogénéité intrinsèque et des résistances locales que leurs pratiques ont commencé à susciter.

L'Afrique demeurera « marketable », mais ne sera pas plus qu'auparavant « bankable », selon la distinction que Jane Guyer a introduite dans le débat³⁸. Les stratégies économiques continueront de se déployer dans la multidimensionnalité, la stratification légale ou juridique de la définition de la propriété, la flexibilité et la précarité, aux marges de frontières sans cesse renégociées, selon cette « tradition de l'invention » qui caractérise le continent autant que l'« invention de la tradition », et conformément à ce principe qu'au moins au sud du Sahara, « *no condition is permanent*³⁹ ». Encore faut-il garder à l'esprit que, dans ces processus continus de « négociation » de la propriété et de la valeur, tous les « négociateurs » n'ont pas les mêmes ressources et ne se situent pas sur un pied d'égalité. Ladite « négociation » est socialement très hiérarchisée. Elle est de ce fait limitée, au lieu d'être infinie, et elle évince ou marginalise certains groupes, notamment dans le domaine agraire, foncier et immobilier.

En théorie, le capitalisme se trouvera donc en Afrique devant le même dilemme qu'au XIX^e siècle : il aura le choix entre laisser en déshérence le continent ou une large partie de celui-ci, et intervenir politiquement et militairement pour tenter d'y instaurer un « État de droit » propice à son implantation et de réduire les perturbations qui nuisent à son bon fonctionnement. Néanmoins, les ressources de légitimation d'un tel interventionnisme feront défaut,

38. J. I. Guyer (dir.), *Marginal Gains. Monetary Transactions in Atlantic Africa*, Chicago, University of Chicago Press, 2004.

39. S. S. Berry, *No Condition is Permanent: The Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 1993; J. I. Guyer, « La tradition de l'invention en Afrique équatoriale », art. cit.

au contraire de ce qui s'est passé au XIX^e siècle grâce à l'activisme des abolitionnistes de l'esclavagisme, à l'hybris des missions chrétiennes et à l'idéologie coloniale de la « mission civilisatrice ». En outre, le rapport des forces militaires sur le terrain n'est plus aussi favorable aux entreprises occidentales, ainsi que le prouvent les événements du delta du Niger, l'échec des États-Unis et de leur allié éthiopien en Somalie, ou la prospérité de la piraterie au large de la Corne et de l'Afrique orientale.

Sur cette toile de fond générale, sept scénarios de mise en forme politique de la reproduction de la classe dominante peuvent être envisagés, qui au demeurant ne sont pas exclusifs l'un de l'autre et peuvent coexister à l'échelle d'un État comme le Nigeria ou à l'état de virtualités :

1) Un scénario « chilien » ou « brésilien », au gré duquel l'enchaînement de régimes militaires et de retour à la démocratie assure un certain décollage, sinon une véritable transformation économique, et une insertion relativement avantageuse dans le système mondial au prix d'une inégalité criante : en dépit de ses difficultés actuelles, le cas du Ghana semble être le plus proche de cette hypothèse, ou encore celui du Nigeria bien que ses performances économiques puissent désappointer.

2) Un scénario « indien », à la faveur duquel un parti dominant parvient démocratiquement à un résultat comparable : *a priori* la République sud-africaine paraît la mieux placée pour explorer cette voie, même si elle n'est pas à l'abri d'une dérive indigéniste et autoritaire, à la façon zimbabwéenne.

3) Un scénario « colombien » ou « afghan », selon lequel la guerre civile s'enkyste dans une partie du territoire, voire constitue le mode régulier de régulation politique du pouvoir et de l'accumulation économique : la RDC et le Tchad semblent prédisposés à l'une de ces deux variantes.

4) Un scénario « syrien », où une machine politique, militaire et policière contrôle dans la durée le processus de formation d'une classe dominante sous la direction de fondés de pouvoir successifs agissant pour le compte de « conseils d'administration » et de « décideurs » qui restent dans l'ombre mais sont connus de tout un chacun : l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Libye incarnent ce modèle de développement que pourraient continuer d'endosser au sud du Sahara l'Angola, São Tomé et Príncipe, le Mozambique, le Kenya, le Zimbabwe, le Cameroun, l'Érythrée, l'Éthiopie.

5) Le scénario « birman » ou « cambodgien », dans lequel une clique familiale, politique ou militaire s'empare de l'État dans la durée et en criminalise l'économie en la spécialisant dans l'exploitation sauvage des ressources naturelles, la contrebande, la contrefaçon, la piraterie, le stockage de déchets toxiques et le trafic de stupéfiants : la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Guinée équatoriale, la Somalie se sont d'ores et déjà engagées dans cette voie.

6) Le scénario « thaïlandais », dont le point d'équilibre réside dans la légitimité monarchique, garante de la modernisation dans une tension créatrice entre l'autoritarisme et la démocratie : sur le continent africain, seul le cas marocain est susceptible de s'en approcher.

7) Un scénario sans équivalent dans le système international immédiatement contemporain, dans lequel de petits États militarisés s'affirment dans leur environnement régional sur un mode prédateur et déstabilisateur tout en bénéficiant d'appuis internationaux sous le couvert de leur « bonne gouvernance » en trompe-l'œil et de la rente diplomatique et financière qu'ils en tirent : le Rwanda et le Burkina Faso sont aujourd'hui les meilleures incarnations de ce *Sonderweg* africain, sans que l'on puisse leur promettre la destinée de la Prusse.

Ainsi, l'Afrique conservera sa diversité politique, que les représentations en vogue répugnent à lui reconnaître au gré de l'historicisme développementaliste, de l'économicisme, de la théorie des relations internationales, des études postcoloniales ou, plus trivialement, de l'imaginaire racialement occidental. L'irréductibilité de son historicité singulière, pour autant, ne doit pas nous interdire de la comparer *avec* d'autres situations contemporaines, l'exercice jouant alors comme un « opérateur d'individualisation »⁴⁰. L'évolution du continent continuera d'être un formidable laboratoire pour la sociologie historique et comparée du politique. Voilà, pour l'Université et les organismes de recherche, une raison extra-africaniste d'investir dans les études africaines !

Jean-François Bayart
CNRS – Sciences Po – CERI

Béatrice Hibou
CNRS – Sciences Po – CERI

Boris Samuel
Sciences Po – École doctorale et CERI

40. Sur la distinction, dans la langue française, entre « comparer avec » et « comparer à », voir P. Veyne, *L'Inventaire des différences*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, p. 20-21 et 35.